



BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES

Rentrée octobre 2024

Formation en APPRENTISSAGE

www.enfp.fr

LE DOMAINE DE L'IMMOBILIER

Le secteur de l'immobilier se compose de 4 principaux domaines d'activités : la transaction immobilière, la gestion immobilière, la production/promotion immobilière et l'habitat social

Employant près de 330 000 collaborateurs en France dont plus de 60 000 cadres, c'est un secteur des plus porteurs en termes d'emploi. Même en période de crise économique, le marché de l'emploi dans l'immobilier se maintient, car il y aura toujours un besoin de logements, de locaux commerciaux, donc de transactions immobilières et de professionnels pour gérer ces biens.

Le secteur de l'immobilier a été impacté par la crise de 2008, comme la plupart des autres secteurs de l'économie, mais à un degré bien moindre. Les métiers de la transaction ont certes connu quelques difficultés mais les autres métiers de la gestion locative, de la copropriété, de la promotion ont continué à être fortement recherchés. Aujourd'hui, grâce à la récente remontée des prix de l'immobilier enregistrée depuis 2015, le domaine dans toute sa globalité a retrouvé de belles couleurs.

Prudence oblige, le secteur de l'immobilier privilégie désormais des collaborateurs qualifiés et spécialisés. Il ne suffit plus d'être un bon commercial, il faut en plus posséder de solides connaissances économiques, juridiques et des compétences techniques dans le bâtiment. De même, pour la promotion et la gestion immobilière, les commerciaux doivent être capables de monter des plans de financement et d'intervenir à différents niveaux de la constitution des dossiers.

Le profil des professionnels exerçant dans l'immobilier varie énormément. Chacun peut y trouver sa place indépendamment de son niveau de formation. Le BTS professions immobilières reste cependant le diplôme de référence dans ce domaine pour rapidement accéder à un poste.

LE BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

PRÉSENTATION

Le BTS Professions immobilières permet à son détenteur d'exercer au sein des cabinets d'administration de biens, des agences immobilières, en habitat social ou dans les sociétés de construction-promotion.

Précieux sésame pour le professionnel de l'immobilier, il permet d'obtenir les cartes professionnelles Transaction (T), Gestion (G) et Marchand de liste (M), indispensables à l'exercice de ces métiers. Son titulaire peut, moyennant quelques années d'expérience, devenir chef d'entreprise en créant ou reprenant une agence ou un cabinet d'administration de biens.

Le BTS Professions immobilières est un diplôme de niveau III (Bac + 2) équivalent à 120 crédits ECTS. Ce cursus peut être prolongé par un Bachelor, une Licence pro ou un MBA.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Métiers & débouchés :

- Agent immobilier
- Administrateur de biens
- Syndic de copropriété
- Chasseur d'appartements
- Gestionnaire social
- Marchand de biens
- Commercial en programme neuf

Activités en entreprise :

- Recherche de biens immobiliers
- Evaluation de la valeur d'un bien immobilier
- Conseil clients
- Actions de promotion
- Valorisation de biens immobiliers
- Gestion des comptes de copropriété
- Suivi et gestion de la situation locative

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être **titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV** : Baccalauréat ou titre équivalent ;
- Assister à une réunion d'information et de conseils d'orientation ou de préparation ;
- Tests, examen de dossier et entretien de positionnement initial.

QUALITÉS REQUISES

- Esprit de synthèse
- Goût des chiffres
- Aisance relationnelle
- Sens du détail
- Esprit critique

MODALITÉS

STATUT

- Alternance en contrat d'apprentissage
- Prise en charge des coûts de scolarité par l'OPCO
- Jusqu'à 27 mois en entreprise
- Rémunération selon l'âge de l'apprenti
- 80% de transformation en CDI

DÉBUT ET FIN DE FORMATION

- La formation aura lieu du **30 septembre 2024 au 30 juin 2026**
- Les sessions d'examens se dérouleront sur la période mai – juin 2026

DURÉE DE LA FORMATION

- La durée de la formation est de 1350 heures de cours majoritairement en présentiel. Les cours ont lieu en général les lundi et mardi.
- La présence en entreprise s'effectue au rythme de 3 jours par semaine hors vacances et périodes de bts blanc.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salles de formation équipées et climatisées (téléviseur Grand écran, tableau, réseau wifi dédié à la formation).

Les face-à-face pédagogiques se dérouleront dans nos locaux sis 83-85 boulevard Vincent Auriol 75013 Paris.

Les horaires des cours sont de 08h45 à 13h00 et de 14h à 17h15.

Les formateurs sont des professionnels de l'immobilier en exercice (directeur d'agence immobilière, expert immobilier, directeur de cabinet de syndic, avocat, architecte, juriste). Les matières générales sont enseignées par des professeurs expérimentés dont certains sont jury d'examens.

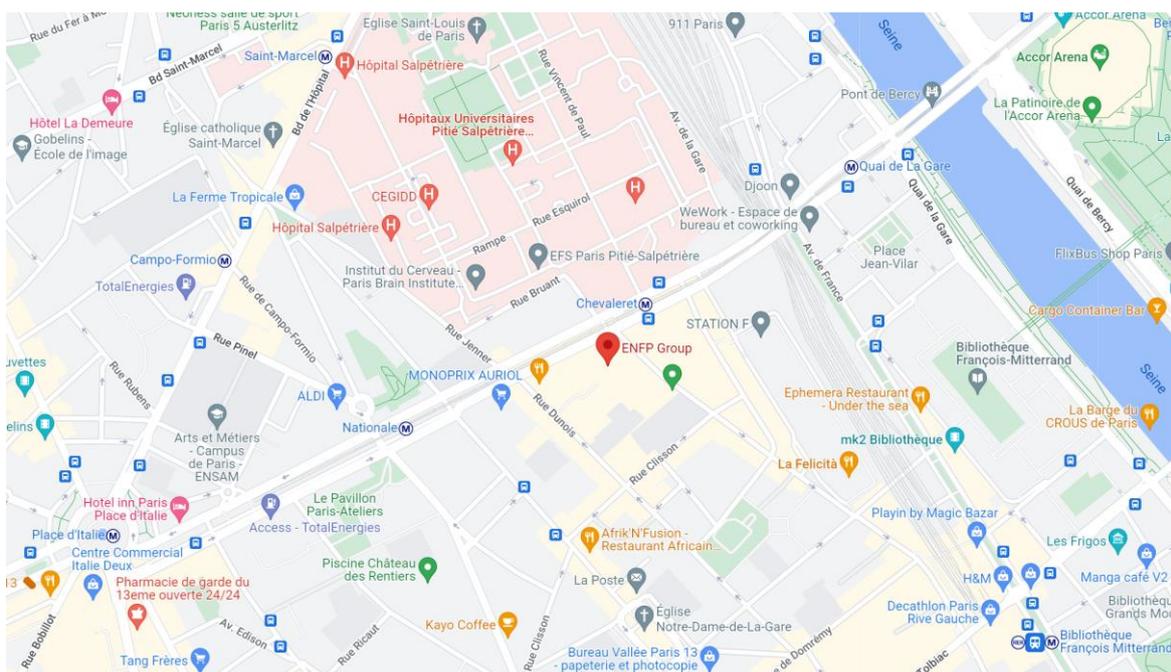


INFORMATIONS PRATIQUES

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

1. Afin de constituer votre dossier, merci de nous transmettre par mail à l'adresse contact@enfp.fr les éléments suivants :
 - Pièce d'identité
 - CV à jour
 - Copie du Bac ou tout autre titre ou diplôme de niveau IV
 - Photo d'identité
 - Attestation de sécurité sociale
2. Si votre profil correspond à cette formation et dans la limite des places disponibles, nous vous contacterons pour participer à une réunion d'information collective.
Informations complètes disponibles sur la page www.enfp.fr/bts-immo.

FIRST AVENIR - ENFP GROUP



83-85 Boulevard Vincent AURIOL 75013 Paris

 **6** Chevaleret

 01 81 70 92 60

 contact@enfp.fr

 07 68 07 48 96

TABLEAU DE REPARTITION DE L'ENSEIGNEMENT

BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

Session 2024 - 2026

- U1. Culture générale et expression
- U2. Langue vivante étrangère 1
- U3. Environnement juridique et économique des activités immobilières
- U4. Transaction et gestion immobilières
- U5. Gestion de la copropriété et de l'habitat social
- U6. Gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
- U7. Construction d'une professionnalité dans l'immobilier
- EF1. Langue vivante étrangère 2 (épreuve facultative)

BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES - RÉGLEMENT D'EXAMEN

Intitulés des épreuves	Unités	Coefficient	Forme ponctuelle	Durée
Epreuves obligatoires				
E.1 : Culture générale et expression	U.1	4	Ecrite	3h
E.2 : Langue vivante étrangère 1				
Sous-épreuve : compréhension de l'écrit et expression écrite	U.2.1	2	Ecrite	2h
Sous-épreuve : production orale en continu et en interaction	U.2.2	2	Orale	0h20 ⁽¹⁾
E. 3 : Environnement juridique et économique des activités immobilières	U.3	4	Ecrite	3h
E.4 : Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location	U.4	6	Ecrite	3h
E.5 : Administration des copropriétés et de l'habitat social	U.5	6	Ecrite	3h
E.6 : Construction d'une professionnalité immobilière dans le contexte de changement climatique				
Sous-épreuve : Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique	U.6.1	3	Ecrite	2h
Sous-épreuve : construction d'une professionnalité dans l'immobilier	U.6.2	3	Orale	0h30
Epreuve facultative				
EF. 1 Langue vivante étrangère 2 ⁽²⁾	UF. 1	1	Orale	0h20

(1) Epreuve précédée de 20 mn de préparation.

(2) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue vivante étrangère obligatoire.